



## **Formulaire de demande de diffusion d'une brève dans la lettre d'informations municipales mensuelle**

### **Coordonnées du demandeur**

Organisme demandeur :

Nom et prénom du représentant :

Qualité :

Téléphone :

Adresse mail :

Date de la demande :

Mois de diffusion souhaité :

### **Article à diffuser**

Chaque association peut publier, à chaque parution si elle le souhaite, une brève dans la lettre d'informations municipales mensuelle, soit un maximum de 550 caractères (espaces compris).

Il n'y a pas de possibilité d'illustrer l'article.

Les demandes devront être transmises en mairie le 5 du mois précédant la publication.

Si nécessaire, le service communication se réserve le droit de reformuler ou de refuser l'article proposé.

*Dans l'encadré ci-dessus, vous pouvez saisir maximum 550 caractères (espaces compris).*

En complétant ce formulaire, vous reconnaissez avoir lu le règlement destiné aux associations intitulé « Publication dans la lettre d'informations municipales mensuelle : règlement pour les associations ».

Signature du demandeur :

**Réservé au service**

Date de réception :

Date de transmission :

Mois de diffusion :